



Demande de pension et de capital décès pour les survivants

Situation de l'assuré social avant le décès

Bénéficiaire de pension Non bénéficiaire de pension

N° d'immatriculation

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Pièces à fournir

Dans tous les cas :

- Jugement de décès de l'assuré social ou extrait d'acte de décès en attendant le dépôt du jugement de décès dans un délai ne dépassant pas les 6 mois.
- Copie de la Carte d'Identité Nationale.
- Extrait d'acte de naissance original datant de moins de 3 mois du conjoint survivant et de chacun des orphelins.

Cas du décès survenu suite à un accident :

- Formulaire de déclaration d'accident non professionnel ou copie de la déclaration d'accident du travail.

Cas d'assuré social décédé bénéficiaire d'une pension de retraite ou d'invalidité :

- Procuration pour l'encaissement des arriérés de pension revenant aux héritiers.

Cas d'assuré social décédé non bénéficiaire de pension de retraite ou d'invalidité :

- Attestations de salaires établies par les employeurs si l'assuré décédé était salarié.
- Toute pièce justifiant les cotisations, l'immatriculation ou l'activité professionnelle en Tunisie ou à l'étranger : copie de la carte d'immatriculation, état des services effectués au secteur public, état des retenues au titre de retraite dans le secteur public, reçus de paiement des cotisations, contrat de travail, copie de récépissé de dépôt de dossier de transfert de cotisations ou de validation de services, ...

Pour les enfants poursuivant des études ou en apprentissage et âgés entre 16 et 21 ans :

- Certificat de présence ou copie certifiée conforme à l'original du contrat d'apprentissage ou attestation d'apprentissage.

Pour les enfants poursuivant des études supérieures et âgés de moins de 25 ans :

- Copie de la Carte d'Identité Nationale.
- Copie certifiée conforme de l'attestation d'inscription.
- Attestation de non perception de bourse universitaire.

Pour l'enfant handicapé ou atteint d'une infirmité et âgé de plus de 16 ans :

- Copie de la Carte d'Identité Nationale.
- Certificat médical détaillé mentionnant l'incapacité ou l'infirmité ou copie certifiée conforme de la carte d'handicapé.
- Copie certifiée conforme de la déclaration unique des revenus (DUR) au titre de la dernière année fiscale.
- Formulaire de déclaration sur l'honneur établie et signée par le demandeur de la pension.

Pour la fille non mariée, sans revenu et âgée de plus de 16 ans :

- Copie de la Carte d'Identité Nationale.
- Copie certifiée conforme de la déclaration unique des revenus (DUR) au titre de la dernière année fiscale.
- Formulaire de déclaration sur l'honneur établie et signée par le demandeur de la pension.
- Jugement de divorce, le cas échéant.

Pour les enfants mineurs, orphelins de père et de mère :

- Jugement de tutelle et extrait d'acte de naissance du tuteur.

Pour les parents à charge (en cas d'absence de conjoint ou d'enfants pouvant bénéficier du capital décès) :

- Extrait d'acte de naissance datant de moins de 3 mois.
- Copie de la Carte d'Identité Nationale.
- Copie certifiée conforme de la déclaration unique des revenus (DUR) au titre de la dernière année fiscale.
- Attestation de non bénéfice de couverture sociale délivrée par la Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale.
- Certificat médical pour le parent à charge âgé de moins de 55 ans et atteint d'une incapacité physique ou infirmité le rendant incapable d'exercer une activité rémunérée.
- Extrait d'acte de décès du conjoint si la mère est veuve et âgée de moins de 55 ans.

Cas d'assuré social décédé bénéficiaire d'un prêt de logement ou d'achat de voiture accordé par la CNSS et non entièrement remboursé :

- Formulaire de constatation médicale de décès.
- 2^{ème} exemplaire du jugement de décès.

Cas de demande de liquidation de la pension par virement bancaire ou postal :

- Relevé d'identité bancaire ou postale.

Remplir cette page en cas de décès de l'assuré social avant sa mise à la retraite

Périodes de cotisations auprès d'autres organismes de sécurité sociale

Organisme de sécurité sociale	Période		Employeur		N° assuré social
	du	au	Nom ou raison sociale	N° affiliation	
Association Mutuelle Générale de Prévoyance Sociale					
Fonds de Solidarité des Miniers					
Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale					
Caisse de Retraite des Employés d'Électricité, du Gaz et du Transport					
Caisse Etrangère					

Périodes de cotisations à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale

Période		Employeur		Assuré social	
du	au	Nom ou raison sociale	N° affiliation	N° immatriculation	N° participant ^(*)

^(*) N° participant : N° d'immatriculation du salarié au régime complémentaire de retraite.

